

Paris, le 09 mars 2020

COMMUNIQUÉ

AVENIR DU DIPLÔME INTERMÉDIAIRE

Le 28 février, le ministère a annoncé un projet de décret qui prévoit la suppression du diplôme intermédiaire de niveau 3, auquel se présentent actuellement tous les élèves de 1^{ère} baccalauréat professionnel. Ce diplôme serait remplacé par une « attestation » qui ne conférerait aucun niveau de qualification à son détenteur.

Le diplôme intermédiaire (qui pouvait être un CAP ou un BEP en fonction des filières), permettait de sécuriser le parcours des élèves les plus fragiles, de leur donner une perspective de diplomation à mi-parcours, et de leur garantir de disposer d'une qualification reconnue en cas d'échec au terme du cycle de baccalauréat.

En renonçant au diplôme intermédiaire, c'est aussi à l'ambition que tous les élèves de la voie professionnelle bénéficient d'un premier niveau de qualification que l'on renonce.

Le SNUEP-FSU et le SNPI-FSU réaffirment que le diplôme est un élément essentiel de la lutte contre le chômage. Ils mettent en garde quant aux conséquences désastreuses d'une telle mesure sur les élèves les plus précaires, en difficulté d'apprentissage, ou décrocheurs, qui sortiront alors du système éducatif sans aucun niveau de qualification.

Ce projet de décret acte aussi la suppression des BEP, diplômes pourtant encore largement reconnus et appréciés par les entreprises, et accessibles par la voie de la formation continue ou de la validation des acquis de l'expérience pour les adultes. **Le SNUEP-FSU et le SNPI-FSU dénoncent cette mesure qui va considérablement déstabiliser l'offre de qualification et la diversité des parcours de formation.**